



PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture
Secrétariat général
Mission performance et coordination
Affaire suivie par : Xavier de Lantivy
Tél : 02 97 54 8667
xavier.de-lantivy@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 8 OCT. 2015

Le préfet du Morbihan

à

Madame le maire de HOUAT

Objet : Projet de plan local d'urbanisme
Avis de l'Autorité environnementale
P.J. : 1

Le 6 juillet 2015, mes services ont réceptionné, pour avis de l'Autorité environnementale, l'ensemble des pièces constituant le dossier de projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de votre commune, arrêté par délibération du conseil municipal du 12 juin 2015.

Je vous prie de trouver ci-joint, l'attestation vous informant de l'existence d'un avis sans observation.

Pour votre complète information, je vous précise qu'il conviendra de verser ce document au dossier, lors de la mise du projet à enquête publique.

Le préfet,

Par déléation,
Le Secrétaire Général

Jean-Marc GALLAND



PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture
Secrétariat général
Mission performance et coordination
Affaire suivie par : Xavier de Lantivy
Tél : 02 97 54 8667
xavier.de-lantivy@morbihan.gouv.fr

Vannes, le - 8 OCT. 2015

INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

de l'existence d'un avis sans observation
relatif au projet d'élaboration du plan local d'urbanisme
de la commune de HOUAT

reçu le 6 juillet 2015,

arrêté par délibération du conseil municipal du 12 juin 2015.

A la date du 6 octobre 2015, l'Autorité environnementale informe que le présent dossier fait l'objet d'un avis sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification à la commune,
- d'une consignation au dossier d'enquête publique (par la commune),
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le préfet,

Par déléation,
Le Secrétaire Général

Jean-Marc GALLAND